



## **AVENANT N° 1**

### **MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

**Travaux de renforcement de l'eau potable de la  
chaîne de l'Epine du secteur Bataillarde au Noiray  
sur la commune de la Motte-Servolex  
Lot n°2 : Travaux de renforcement surpresseur et  
station de pompage**

---

## **ENTRE**

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry,  
dont le siège social est situé 106 allée des Blachères, CS 82618, 73026 Chambéry cedex,  
représentée par M. Daniel ROCHAIX, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des  
eaux pluviales,  
dûment habilité à signer le présent avenant par décision du bureau du 4 novembre 2021,

**d'une part,**

## **ET**

Le groupement AQUALIANS / MAURO TP / SOGEA, dont le mandataire est l'entreprise  
AQUALIANS,  
située 209 rue Aristide Bergès – 73490 LA RAVOIRE,  
titulaire du marché n° F21015,  
représentée par M. Jean-Marc GUERRE CHALEY, Président,

**d'autre part,**

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 – RAPPEL DU MARCHE INITIAL**

Le marché F21015 a pour objet les travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine,  
du secteur Bataillarde au Noiray, sur la commune de La Motte-Servolex, lot n°2 : travaux de  
renforcement surpresseur et station de pompage.

Le présent marché a pour objet les travaux de génie civil, d'équipements hydrauliques et  
électromécaniques sur le surpresseur du Noiray et sur la station de pompage des Creux.

Le marché est composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle, pour un montant total de  
134 700,00 € HT :

- tranche ferme : travaux de génie civil, d'équipements hydrauliques et électromécaniques sur le  
site du Noiray, 113 250,00 € HT,
- tranche optionnelle 3 : travaux d'équipements hydrauliques et électromécaniques sur le site du  
réservoir des Creux, 21 450 € HT.

L'ordre de service n° 1 concerne le démarrage de la phase de préparation de la tranche ferme à  
compter du 11 mars 2021.

L'ordre de service n° 2 concerne l'arrêt de la phase de préparation de la tranche ferme, pour des  
problématiques foncières, à compter du 25 mars 2021.

L'ordre de service n° 3 concerne l'activation de la tranche optionnelle 3 et le démarrage des phases  
de préparation et d'exécution des travaux de la tranche ferme à compter du 7 mars 2022.

L'ordre de service n° 4 concerne la reprise de la phase de préparation et le démarrage de l'exécution  
des travaux de la tranche ferme à compter du 11 avril 2022.

L'ordre de service n° 5 concerne la suspension de l'exécution des travaux de la tranche ferme à  
compter du 30 juin 2022, dans l'attente de la finalisation des travaux de la tranche optionnelle 2 du  
lot1 (travaux et pose de canalisation d'eau potable) nécessaire à l'alimentation en eau de la station  
de pompage du Noiray.

L'ordre de service n° 6 concerne la reprise de l'exécution des travaux de la tranche ferme à compter  
du 27 septembre 2022.

La tranche optionnelle 3 a été réceptionnée le 24 mars 2022, sous réserve de l'exécution concluante  
des épreuves de mise en service, essais et réglages. Les réserves ont été levées le 8 avril 2022.

La tranche ferme a été réceptionnée le 29 septembre 2022, sous réserve de l'exécution concluante des épreuves de mise en service, essais et réglages. Les réserves ont été levées le 17 octobre 2022.

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

### **2.1 Travaux supplémentaires, prix nouveaux – tranche ferme**

En raison de l'implantation finale de la station du Noiray (implantation non définie à l'étape du projet), il a été nécessaire :

- d'étudier plus précisément le dimensionnement des pompes, ce qui a impliqué la modification du groupe électropompe d'une HMT de 25 m et d'une puissance 7,5 kW au lieu d'une HMT de 15 m et d'une puissance de 4 kW ;
- d'ajouter des ventouses permettant l'évacuation de l'air, la station étant située sur un point haut par rapport aux conduites d'alimentation existantes.

Les prix nouveaux et l'incidence financière sont les suivants :

PN	Désignation	PU HT	Qté	Total HT
PN1	Note de calcul pour dimensionnement des pompes et reprise des études hydrauliques suite à modification de l'implantation	700,00 €	1	700,00 €
PN2	Ventouse triple fonction DN 50 avec vanne de sectionnement et piquage	980,00 €	1	980,00 €
PN3	Ventouse triple fonction 1 pouce avec vanne de sectionnement et piquage	375,00 €	2	750,00 €
PN4	Plus-value pour groupe électropompe HMT 25 m., puissance 7,5 kW au lieu de 4 kW	940,00 €	2	1 880,00 €
PN5	Plus-value pour variateurs de vitesse 7,5 kW au lieu de 4 kW, y compris disjoncteur de protection et augmentation section de câbles dans l'armoire électrique	390,00 €	2	780,00 €
PN6	Augmentation taille armoire pour intégrer les équipements dont la puissance et l'encombrement ont augmenté	400,00 €	1	400,00 €
<b>Total</b>			<b>5</b>	<b>490,00 €</b>

### **2.2 Moins-values**

Par ailleurs, sur la tranche ferme comme sur la tranche optionnelle 3, des prestations prévues au marché n'ont finalement pas été réalisées (voir tableau joint – projet DGD).

L'incidence financière pour la tranche ferme est la suivante :

N° prix	Désignation	PU HT	Qté	Total HT
N4.5.3	Stabilisateur de pression aval de type Bayard Hydrostab série K1 11 ou similaire DN150 PN16 PFA 16	2 450,00 €	1	2 450,00 €
N5.2	Pompe vide-cave à mettre en place dans le puisard avec poire de niveau + refoulement raccordé au puits d'infiltration	380,00 €	1	380,00 €
<b>Total moins-value</b>				<b>2 830,00 €</b>

L'incidence financière pour la tranche optionnelle 3 est la suivante :

N° prix	Désignation	PU HT	Qté	Total HT
---------	-------------	-------	-----	----------

C6.4	Plateforme caillebotis acier inoxydable y compris structure porteuse	980,00 €	1	980,00 €
C6.5	Garde-corps acier inox 304L hauteur 1 m y compris plinthe basse 45 cm minimum + 1 lisse intermédiaire + main courante	450,00 €	1	450,00 €
C10.1	Etiquettes indiquant la nature des circuits et le sens de circulation du fluide fixées sur les tuyaux par collier ou au mur	240,00 €	1	240,00 €
<b>Total moins-value</b>			<b>1</b>	<b>670,00 €</b>

### **ARTICLE 3 : MONTANT DE L'AVENANT**

Les modifications ci-dessus indiquées entraînent ainsi :

- une augmentation de 2 660,00 € sur le montant de la tranche ferme, soit un pourcentage de 2,35 % environ,
- une diminution de 1 670,00 € HT de montant de la tranche optionnelle 3.

Le montant total **du marché est augmenté de 990,00 € HT, ce qui représente un pourcentage de 0,73 % environ des montants cumulés de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 3.**

### **ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Montant initial tranche ferme	113 250,00 € HT
Montant avenant 1 tranche ferme	2 660,00 € HT
<b><i>Nouveau montant tranche ferme</i></b>	<b><i>115 910,00 € HT</i></b>
Montant initial tranche optionnelle 3	21 450,00 € HT
Montant avenant 1 tranche optionnelle 3	- 1 670,00 € HT
<b><i>Nouveau montant tranche optionnelle 3</i></b>	<b><i>19 780,00 € HT</i></b>
Total marché initial tranche ferme et tranche optionnelle 3	134 700,00 € HT
Total avenant 1	990,00 € HT
<b>Nouveau montant marché après avenant 1</b>	<b>135 690,00 € HT</b>

### **ARTICLE 5 : AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le groupement,  
M. Jean-Marc GUERRE CHALEY